

RAPPORT N° 442 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 2 JUIN 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 25 mai au 1^{er} juin 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins cinq (5) personnes ont été assassinées dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas d'un (1) enseignant qui a été arbitrairement arrêté et détenu en province de Bururi et celui de deux (2) personnes d'une même famille qui ont été enlevées dans la province de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit de vendredi à samedi 25 mai 2024, vers 23 heures, un jeune homme connu sous le nom de Jonathan Ndiokubwayo alias Famba, âgé de 24 ans, a été tué par balle tirée à bout portant par le caporal-chef de police Alexandre Rwasa alors qu'il tentait de lui arracher une chaînette qu'il portait au cou, à la 15^{ème} avenue du quartier de Mirango de la zone de Kamenge, en commune urbaine de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins de la scène horrible, Jonathan Ndiokubwayo (voir sa photo ci-dessous) a été abattu d'une balle dans le front et il est décédé sur-le-champ.



Jonathan Ndiwokubwayo (originaire de la colline de Rutegama de la commune d'Isare, en province de Bujumbura et résidant à Muyinga où il travaillait en tant que conducteur de travaux) revenait d'une cérémonie de remise de dot de son camarade d'école au moment où lui et ses amis sont tombés dans un groupe de voleurs. Alors, le policier Alexandre Rwaswa, qui faisait partie de ce groupe, a tenté de lui arracher la chaîne qu'il portait autour du cou. Alors que Jonathan tentait de se défendre, son agresseur a sorti son pistolet et lui a tiré au front. Il a ensuite poursuivi les amis de la victime en tirant sur eux, heureusement sans les toucher. C'est ainsi que des policiers sont intervenus et ont arrêté le criminel pour le conduire au cachot du poste de police de la zone de Kamenge pour une enquête.

SOS-Torture Burundi a appris que le caporal-chef de police Alexandre Rwaswa (voir sa photo ci-dessous) a été reconnu coupable du meurtre de Jonathan Ndiwokubwayo et condamné le 31 mai 2024 par le Tribunal de grande instance de Ntahangwa à une peine de servitude pénale à perpétuité et à verser une somme

de trente millions de francs burundais (30.000.000 Fbu) à titre de dommages et intérêts à la famille de la victime.



SOS-TORTURE

- Dans la matinée de dimanche 26 mai 2024, le corps sans vie d'un enfant de 13 ans connu sous le nom d'Ismaël Nyabenda a été découvert par des chrétiens qui se rendaient à la messe dominicale sur la colline de Kinyami de la zone, commune et province de Ngozi (nord du Burundi).

Selon les témoins de la découverte macabre, le corps de la victime était pendu sur un arbre à l'aide d'une corde et présentait des blessures au niveau de la tête et du cou. Cela montre à suffisance qu'Ismaël Nyabenda a été tué ailleurs par des individus non encore identifiés et que son corps a été pendu à cet endroit pour simuler le suicide et ainsi freiner toute velléité d'une enquête subséquente.

- Dans la journée de dimanche 26 mai 2024, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom d'Eric Nduwimana, âgé de 24 ans, a été découvert sur la

colline de Nyamabuye de la commune de Gitanga, en province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps d'Eric Nduwimana a été retrouvé pendu sur un arbre à l'aide d'une corde. Il a été identifié comme un natif de la colline de Kabizi, en commune de Kayogoro de la province de Makamba grâce à sa carte nationale d'identité trouvée sur lui, en plus de sa carte d'électeur et d'une somme de vingt-sept mille francs burundais (27.000 Fbu).

Les mêmes sources estiment qu'Eric Nduwimana a été tué ailleurs et que son corps a été pendu à cet endroit pour simuler le suicide, en raison des lésions visibles au niveau de la tête et du cou, mais sans aucune goutte de sang trouvée sur place.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse et crédible pour déterminer les circonstances et les auteurs du meurtre de ce jeune homme en vue de les punir conformément à la loi.

- Dans la journée de dimanche 26 mai 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés flottant sur les eaux du lac Tanganyika, au pied de la colline de Rimbo de la commune de Nyanza-Lac, en province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, l'administration locale, en connivence avec la police de cette localité, a ordonné l'inhumation immédiate des corps sans attendre une enquête pour identifier les victimes et les auteurs du double crime.

2. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Dans la matinée de jeudi 30 mai 2024, Germain Ntakarutimana, directeur du Lycée communal de Murehe en province de Bururi (sud du Burundi), a été arrêté par la police sur l'ordre du directeur provincial de l'enseignement (DPE) lors d'une réunion qu'il a tenue aux responsables scolaires dans cette province au Lycée de Bururi.

Selon des témoins, Germain Ntakarutimana a été arrêté après qu'un indicatif des émissions Humura de la Radio publique africaine (RPA) a sonné dans son téléphone portable. Le directeur provincial de l'enseignement, Antoine Sabushimike, l'a aussitôt soupçonné de fournir des informations à la RPA (un média perçu comme relevant de l'opposition radicale par les autorités burundaises) et a vite appelé des policiers pour procéder séance tenante à son arrestation.

D'après les mêmes sources, Germain Ntakarutimana a été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Bururi où il a passé la nuit, avant d'être relâché le lendemain vers 11 heures.

3. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- Dans la matinée de mardi 28 mai 2024, une militante du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connue sous le nom de Claudine Nshimirimana et son époux ont été successivement enlevés par des Imbonerakure¹ et des policiers sur la colline de Gikangaga de la zone de Ruyaga, en commune de Kanyosha de la province de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des sources locales, plusieurs Imbonerakure accompagnés de policiers de la localité de Ruyaga ont fait irruption, vers 5 heures du matin, au domicile de Claudine Nshimirimana (voir sa photo ci-dessous), la sœur d'Aimé Magera, porte-parole du parti CNL en Europe.

¹ Membres de la Ligue des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).



Après avoir ordonné à la famille de leur ouvrir la porte, ils ont fouillé tous les coins et recoins de la maison à la recherche d'un prétendu rebelle qui y serait hébergé, mais sans rien trouver de compromettant.

Selon les mêmes sources, au moment où les policiers voulaient repartir en affirmant que tout était en ordre, des Imbonerakure ont décidé d'emmener la mère de six enfants pour une confrontation avec la personne qui les a alertés. Claudine Nshimirimana a alors été conduite chez le responsable collinaire à Gikangaga où elle a été brièvement détenue, avant que ses proches ne perdent ses traces.

Par ailleurs, le lendemain matin, l'époux de Claudine Nshimirimana a été également enlevé et conduit vers une destination inconnue, après avoir répondu à un appel téléphonique d'un Imbonerakure qui lui disait détenir une convocation pour lui. En conséquence, leurs enfants mineurs ont passé leur première nuit seuls à la maison.

SOS-Torture Burundi a appris plus tard que madame Claudine Nshimirimana a été finalement libérée dans l'après-midi de jeudi 30 mai 2024 après trois jours passés en détention au cachot du parquet de Kabezi. C'est au moment où son mari avait été relâché la veille.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence de persécutions politiques envers les militants des partis de l'opposition qui se couple, dans le cas d'espèce, avec le traumatisme chez des enfants. Elle demande au Président de la République, Evariste Ndayishimiye, de veiller constamment à l'assainissement du climat politique, surtout en cette période cruciale des prochaines échéances électorales. En effet, point n'est besoin de démontrer outre mesure que le processus électoral au Burundi s'accompagne toujours d'un certain degré de violence, plus particulièrement depuis l'avènement du parti CNDD-FDD au pouvoir.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.